

Quatre fédérations professionnelles s'unissent pour créer la Confédération Nationale de la Mobilité - CNM

La Confédération Nationale de la Mobilité, constituée le 27 octobre 2014, est le fruit de la réunion de quatre fédérations afin de défendre les intérêts des entreprises de leur secteur : la FNTV (Fédération Nationale des Transports de Voyageurs), la CSD (Chambre Syndicale du Déménagement), la CNSA (Chambre Nationale des Services d'Ambulances) et la FEDESFI (Fédération des Entreprises de la Sécurité Fiduciaire).

✓ **Présentation de la CNM**

La Confédération Nationale de la Mobilité représente plus de 3000 entreprises de la branche et environ 140 000 salariés.

1. La Présidence

La Présidence de la Confédération est tournante et est successivement attribuée au représentant de chaque membre actif.

La première Présidence est assurée par Michel Seyt, Président de la FNTV.

2. Le siège social

Le siège de la Confédération Nationale de la Mobilité est situé au 106 rue d'Amsterdam à Paris (75009).

3. Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de :

- Michel SEYT (Président de la FNTV) - Président
- Yannick COLLEN (Président de la CSD) - Vice-président
- Bernard BOCCARD (Président de la CNSA) - Trésorier
- Alain FINA (Président de la FEDESFI) - Secrétaire.

Communiqué de presse

✓ **Les missions de la CNM**

La Confédération Nationale de la Mobilité a pour objet de défendre et de représenter les intérêts des entreprises de la branche relevant de la convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport, sur le champ de compétence du transport routier de voyageurs, du déménagement et du garde-meuble, des services de transport par ambulance et du transport de fond et des valeurs fiduciaires afin de procéder à l'étude et à la défense de leurs droits et de leurs intérêts matériels et moraux, tant individuels que collectifs.

D'autres organisations patronales de la même branche pourront rejoindre la CNM.

Avec cette forme confédérale, la CNM a vocation à assurer :

- la représentation de ses membres dans le cadre du paritarisme et du dialogue social ;
- le resserrement des liens de solidarité entre ses membres ;
- l'étude, la défense et la promotion des intérêts juridiques, économiques, commerciaux, sociaux, institutionnels, financiers et professionnels de ses membres ;
- la défense et la promotion des intérêts de ses membres tant auprès des pouvoirs publics nationaux qu'europeens ou internationaux que des corps constitués, des associations, d'autres syndicats professionnels et des collectivités territoriales nationales, européennes ou internationales ;
- l'étude, la défense et la promotion des professions représentées au sein de la confédération, tant dans un cadre national qu'europeen ou international.

Paris, le 17 décembre 2014

Contacts presse :

✓ **FNTV**

Ingrid Mareschal – Secrétaire générale

Tél : 01 40 82 62 71

Courriel : ingrid.mareschal@fntv.fr

✓ **CSD**

Laurence Lechaptis – Déléguée générale

Tél : 01 49 88 61 40

Courriel : llechaptis@csdemenagement.fr

✓ **CNSA**

Serge Nossovitch – Délégué général

Tél : 01 43 27 56 74

Courriel : serge.nossovitch@cnsa-ambulances.com

✓ **FEDESI**

Bernard Mottier – Délégué général

Tél : 01 47 66 49 68

Courriel : bernard.mottier@orange.fr